www.adg.be

Arbeitsamt der DG

Infos für Arbeitgeber

Aides à l'emploi

Engagement de travailleurs plus âgés

Quels avantages pour l'employeur ?

- Une réduction des cotisations patronales pour la sécurité sociale : montants forfaitaires échelonnés en fonction de l'âge de la personne engagée

Age	**Montant de la réduction par trimestre** (Maximum / contrat à temps-plein)
54-57	400 €
58-61	1.000 €
62-64	1.500 €
Ab 65	800 €

Quels employeurs ?

- Tous les employeurs du secteur public et privé

Quels travailleurs ?

- Au moins 54 ans au moment de l'engagement
- Entièrement soumis aux obligations en matière de sécurité sociale
- Le salaire brut ne dépassant pas 13.401,07 €

Quel contrat ?

Un contrat de travail normal

- à durée déterminée
- à durée indéterminée
- à temps
- à temps partiel (au moins 27,5%)

Quelles formalités ?

- Aucune: procédure Dimona / Dmfa

Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft

Conseil Entreprises
Vennbahnstraße 4/2
4780 Saint-Vith
☎ +32 (0)80 280060

www.adg.be
betriebsberatung@adg.be